

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Commissariat général
au développement durable

Décision du 10 avril 2015 fixant les taux de promotion dans les corps de Météo-France (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) pour les années 2015, 2016 et 2017

NOR : DEVD1509827S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu le décret n° 64-775 du 28 juillet 1964 modifié portant statut des aides-techniciens de la météorologie;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie,

Décide:

Article 1^{er}

Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2015, 2016 et 2017 dans le corps d'ingénieurs des travaux de la météorologie, de techniciens supérieurs de la météorologie et d'aides-techniciens de la météorologie, en application des décrets statutaires susvisés, figurent en annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 avril 2015.

Le président-directeur général de Météo-France,
J.-M. LACAVE

ANNEXE

(En pourcentage)

CORPS ET GRADES	2015	2016	2017
Corps des ingénieurs des travaux de la météorologie Ingénieur divisionnaire des travaux	11	11	11
Corps des techniciens supérieurs de la météorologie Chef technicien Technicien supérieur de 1 ^{re} classe	15 35	15 35	15 35
Corps des aides-techniciens de la météorologie Aide-technicien principal de 2 ^e classe Aide-technicien principal de 1 ^{re} classe	45 35	45 35	45 35